

Charte d'Engagement pour l'Accessibilité des Personnes en Situation de Handicap



Préambule

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier s'engage à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour tous les étudiants, formateurs, et membres du personnel en situation de handicap. Cette charte définit les principes et les actions que nous mettons en place pour assurer un environnement de formation équitable et inclusif.

Objectifs

- Accueil bienveillant de toutes les personnes en situation de handicap.
- Accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins spécifiques.
- Référents handicap disponibles pour soutien et conseil.

Accessibilité des Infrastructures

- Accessibilité des bâtiments, salles de cours, et espaces communs.
- Équipements adaptés : rampes, ascenseurs, toilettes accessibles.
- Accès aux moyens de transport internes.

Adaptation des Outils Pédagogiques

- Supports de formation accessibles (braille, texte agrandi, audio).
- Technologies d'assistance (synthèse vocale, lecteurs d'écran).
- Modalités d'évaluation adaptées (temps supplémentaire, locaux adaptés).

Communication et Information

- Informations claires et accessibles sur les services disponibles.
- Moyens de communication adaptés (sites web accessibles, documents alternatifs).
- Prise en compte des retours des personnes en situation de handicap.

Égalité des Chances

- Promotion de l'égalité des chances pour tous.
- Lutte contre les discriminations liées au handicap.
- Actions pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Amélioration Continue

- Évaluation régulière des pratiques et dispositifs d'accessibilité.
- Recueil des suggestions pour améliorer les services.
- Révision de la charte en fonction des évolutions législatives et des retours d'expérience.

Limites des Aménagements

- Aménagements nécessaires dans la mesure des capacités et ressources disponibles.
- Adaptations sans compromettre la qualité de formation et les exigences de diplomation.
- Évaluation des demandes d'aménagement au cas par cas.

Collaboration avec des Partenaires Spécialisés

- Collaboration avec des partenaires pour garantir l'accessibilité.
- Mobilisation des partenaires (associations, experts) pour répondre aux besoins spécifiques.
- Coordination efficace avec les partenaires pour un soutien optimal.

Conclusion

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier s'engage à créer un environnement inclusif et accessible pour toutes les personnes en situation de handicap, respectant et valorisant la diversité pour permettre à chacun de réaliser son plein potentiel. Ensemble, faisons de l'accessibilité et de l'inclusion une réalité.

Audrey Vallat

Directrice de l'IFE de Montpellier



**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHERAPIE**
1672, Rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 90